



Dernière ligne droite pour 2018



En cette fin d'année saint-égrévoise, les festivités continuent jusqu'au dernier jour de décembre. Une fois de plus, des animations en pagaille permettent à tous ceux qui le souhaitent de conclure ces douze derniers mois qui ont été bien chargés !

A venir



Réveillon avec le Comité des fêtes

Le Comité des fêtes met les petits plats dans les grands à l'Espace Robert Fiat pour son traditionnel réveillon de la Saint Sylvestre le 31 décembre de 19h30... à l'aube et animé par Maxisound Diffusion !

Renseignements et inscriptions :
04 76 75 61 18 ou 06 75 06 21 21.



Black & White

Les 11-15 ans sont conviés à se mettre sur leur 31 pour bien commencer l'année avec le Pôle Jeunesse. En effet, le 4 janvier prochain, Le Patio accueille la soirée "Black & White". Chaque adhérent saint-égrévois peut inviter une personne extérieure (sous sa responsabilité).

En savoir + : 04 76 56 59 80



actualité

TOMBOLA DE NOËL

Jusqu'au 25 décembre, 29 commerçants saint-égrévois distribuent quelques 62 000 tickets de tombola à leurs clients. L'occasion pour ces derniers d'essayer d'emporter l'un des (très) nombreux lots mis en jeux par les organisateurs de cet événement soutenu par la Ville. Pour savoir si l'on a gagné un voyage vers Zanzibar ou le Canada, il faudra toutefois attendre jusqu'au 16 janvier prochain date à laquelle à 19h30 est organisé en mairie le tirage au sort des grands vainqueurs.

PLACES DISPONIBLES : il reste des places dans certains cours de dessin et peinture dispensés par l'Atelier Bleu Orange qui met en outre en place un atelier découverte pour les 4-6 ans.
En savoir + : 06 86 32 15 82.



VACANCES : le vestiaire de la solidarité du Secours Populaire est fermé du 24 décembre au 4 janvier. Reprise des activités le 9 janvier



UN COUP DE BALLET AU CINÉMA

Les opéras et ballets reviennent au cinéma de La Vence Scène avec vendredi 21 décembre la projection de "Casse-Noisette" à 20h. Ce spectacle en deux actes, chorégraphié par Peter Wright sur la musique de Tchaïkovski est particulièrement accessible et permet de découvrir l'univers du ballet. Un joli cadeau pour toute la famille... En savoir + : 04 76 56 53 18.

IMPÔTS PRATIQUES : depuis le 1^{er} novembre la direction départementale des finances publiques propose un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous. Pour en bénéficier, particuliers et professionnels peuvent prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr à la rubrique contact.

AQUARELLISTES : le premier salon régional de l'aquarelle de Saint-Egrève se déroulera du 3 au 14 avril 2019. Les candidatures se terminent le 18 décembre. Les éléments du dossier sont disponibles sur www.saint-egreve.fr/1027-salon-de-l-aquarelle.htm

ville



MARCHÉS DE FÊTE

Les commerçants des marchés de Saint-Egrève sont eux-aussi bien décidés à célébrer dignement les fêtes de fin d'année. Pour l'occasion, plusieurs distributions de papillotes sont programmées à La Monta (le 19 décembre), à Marius Camet (le 20 décembre) ainsi que sur le marché de Fiancey Prédieu du lundi 24 décembre. Attention, Noël oblige, ce dernier est avancé d'une journée par rapport à son traditionnel rendez-vous du mardi. A noter, le marché qui aurait dû se dérouler le mardi 1^{er} janvier est lui aussi anticipé d'une journée et se déroule le lundi 31 décembre.

infos pratiques

SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11
Samu: 15
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS

Attention : à compter du 1^{er} janvier prochain, les déchèteries publiques métropolitaines seront fermées aux professionnels du BTP, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce... et seront désormais réservées au grand public. Les professionnels devront se diriger vers les cinq déchèteries qui leur sont dédiées sur le territoire métropolitain ou à proximité (www.lametro.fr/dechetspros). Celles-ci assureront

une meilleure traçabilité des déchets et volumes collectés. En plus d'un accueil personnalisé et d'une facturation au réel par pesée, ils bénéficieront d'horaires adaptés et de tarifs avantageux si le tri de leurs déchets est réalisé en amont. En complément, la collectivité va déployer sur l'année 2019 un contrôle d'accès par badge à l'ensemble des déchèteries, réservées aux habitants.

LISTES ELECTORALES : pour participer aux élections européennes du 26 mai 2019 les nouveaux habitants ou les personnes qui ont déménagé récemment à Saint-Egrève sont invitées à s'inscrire le plus tôt possible sur les listes électorales de la commune. Il est possible de s'inscrire en ligne avec un compte service-public.fr ou via France Connect

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Jusqu'au 28 février prochain, les habitants sont invités à donner leur avis sur le futur Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) qui a pour objet de fixer les règles à respecter pour l'installation des dispositifs de publicité, les enseignes et pré-enseignes qui couvrent l'ensemble du territoire métropolitain. Les Saint-Egrévois peuvent participer en ligne sur la plateforme "participation.lametro.fr" ou en écrivant une contribution dans l'un des registres déposés au siège de la Métropole ou en mairie de Saint-Egrève ou encore en envoyant un courrier adressé à Monsieur le Président (Grenoble-Alpes Métropole, 3, rue Malakoff 38000 GRENOBLE) en précisant en objet : "Concertation préalable RLPI". En savoir + :



PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal: 3915

Jusqu'au 21/12/18 : pharmacie Casadella, 61 bis avenue du Général de Gaulle, 04 76 75 24 84
Du 22/12 au 28/12 : Pharmacie des Charmettes, Centre Commercial "Les Charmettes", 04 76 75 26 73
Du 29/12/18 au 04/01/19 : Pharmacie Brossier Cohen, 121C avenue Gal Leclerc, Saint-Martin le Vinoux, 04 76 75 49 33

MÉTROPOLE : les contacts

Voirie : n° vert 0 800 805 807
Déchets : n° vert 0 800 500 027
Eaux pluviales et usées :
régie assainissement 04 76 59 58 17
Eau potable
abonnement et factures : 04 57 38 47 95
dépannage et urgence : n° vert 0 800 500 048
soir et week-end 04 76 98 24 27

Le supplément

Dépôt légal - décembre 2018 - 8 700 ex.
Directeur de publication: Véronique Jaubert
Rédaction: Service communication
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex
Réalisation: Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps
Impression: Imprimerie du Pont de Claix



l'agenda

Du 19 décembre au 8 janvier



JUSQU'AU 19 DÉCEMBRE

Exposition de photos "Sport et handicap", par l'équipe du groupe externalisé du collège Barnave au Patio.

MERCREDI 19 DÉCEMBRE

Noël au marché de La Monta. Animations et distribution de papillotes.



Concert "Première représentation" des classes d'éveil et d'initiation musicale de L'Unisson dans la chapelle du Centre Hospitalier Alpes Isère. Récital suivi d'un goûter partagé. De 15h à 16h30.

Chant choral à l'auditorium de L'Unisson avec les chorales 1^{er} cycle suivi d'un goûter de Noël. De 14h à 14h45 et de 17h à 17h45.

Audition échanges interclasses à la chapelle du CHAI. De 18h15 à 19h15. Entrée libre dans la limite des places disponibles. En savoir + : ecolemusique@mairie-st-egreve.fr 04 76 75 48 63

Conseil municipal spécial budget dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville. 19h.

JEUDI 20 DÉCEMBRE



Noël au marché de fin de journée. Animations et distribution de papillotes.

Concert des ensembles instrumentaux de L'Unisson à La Vence Scène par le réseau musique Saint-Egrève/Le Fontanil/Saint-Martin le Vinoux. 20h. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

En savoir + : 04 76 75 48 63 ecolemusique@mairie-st-egreve.fr

VENDREDI 21 DÉCEMBRE

Ballet au cinéma, Casse-Noisette à La Vence Scène. 20h.

SAMEDI 22 DÉCEMBRE

Taekwondo, Tournoi de Noël de l'USSE à la Halle Jean Balestas. De 9h à 20h.

LUNDI 24 DÉCEMBRE

Marché de Fiancey-Prédieu, le rendez-vous hebdomadaire est exceptionnellement avancé d'un jour pour se dérouler ce lundi et des animations ainsi qu'une distribution de papillotes sont au programme.

JUSQU'AU 25 DÉCEMBRE

Tombola de Noël des commerçants dans les commerces participants.

DU 26 AU 30 DÉCEMBRE

Tournoi de Noël du 2RFC. Pour la 24^e édition de l'événement sportif, plusieurs centaines d'enfants de 8 à 12 ans sont attendus au complexe Jean Balestas pour disputer près de 200 matchs durant cinq jours de compétition festive.

En savoir + : www.2rfc.org

LUNDI 31 DÉCEMBRE

Marché de Fiancey-Prédieu, le rendez-vous hebdomadaire est exceptionnellement avancé d'un jour **Réveillon** de la Saint-Sylvestre par le Comité des fêtes à l'Espace Robert Fiat animé par Maxisound Diffusion. De 19h30 au petit matin. Inscriptions et renseignements : 04 76 75 61 18 ou 06 75 06 21 21.

DU 2 AU 4 JANVIER

Vacances du pôle jeunesse, ateliers et sorties pour les plus de 12 ans.

VENDREDI 4 JANVIER

Soirée dansante Black and White pour les 11-15 ans au Patio ambiancée par le Pôle Jeunesse. De 19h30 à 22h.

SAMEDI 5 JANVIER

Sport boules, une compétition officielle organisée par la section sport boules de l'USSE au boulodrome couvert. Toute la journée.

DIMANCHE 6 JANVIER

Tournoi des rois, par l'USSE volley-ball à la Halle Jean Balestas. De 9h30 à 18h.

MARDI 8 JANVIER

Inscriptions à la section ski nordique et raquette de l'USSE, permanence tribune de la Halle J. Balestas. 19h15 à 20h.

LA VENCE SCÈNE cinéma

► **Yomeddine (VOSTF)**

Le 19 décembre à 20h ; le 20 déc. à 18h ; le 23 déc. à 20h30.

► **Le retour de Mary Poppins**

Le 19 décembre à 15h et 17h30 ; le 20 déc. à 14h ; le 21 déc. à 18h ; le 22 déc. à 13h30, 16h et 20h30 ; le 23 déc. à 14h et 17h30 ; le 24 déc. à 10h30 (ciné-papillotes), 14h et 16h30 ; le 2 janvier à 14h ; le 3 janv. à 17h30 ; le 4 janv. à 15h ; le 5 janv. à 20h.

► **Mortal engines**

Le 19 décembre à 15h45 ; le 21 déc. à 17h30 ; le 22 déc. à 15h ; le 23 déc. à 18h15 ; le 24 déc. à 14h30.

► **Astérix, le secret de la potion magique**

Le 19 décembre à 13h45 ; le 22 déc. à 18h30 ; le 23 déc. à 16h30 ; le 24 déc. à 11h (ciné-papillotes).

► **L'Empereur de Paris**

Le 19 déc. à 18h15 et 20h30 ; le 20 déc. à 20h ; le 21 déc. à 14h et 20h30 ; le 22 déc. à 18h et 20h30 ; le 23 déc. à 20h ; le 24 déc. à 17h.

► **Casse-Noisette** (ballet au cinéma) le 21 décembre à 20h

► **Miraï, ma petite sœur**

Le 23 décembre à 15h (avant-première) ; le 2 janvier à 16h30 ; le 3 janv. à 14h ; le 4 janv. à 15h (animation) ; le 5 janv. à 15h30 ; le 6 janv. à 14h30 (ciné-galette).

► **Oscar et le monde des chats**

Le 26 décembre à 14h (animation) ; le 28 déc. à 14h ; le 29 déc. à 14h30 ; le 30 déc. à 16h30.

► **Ma mère est folle**

Le 26 décembre à 17h30 ; le 28 déc. à 16h ; le 29 déc. à 20h30 ; le 30 déc. à 18h30.

► **Une affaire de famille** (VOSTF)

Le 26 décembre à 20h ; le 27 déc. à 18h ; le 28 déc. à 20h30 ; le 29 déc. à 18h15 ; le 30 déc. à 20h30.

► **Le gendre de ma vie**

Le 26 décembre à 18h30 ; le 27 déc. à 20h ; le 28 déc. à 20h30 ; le 29 déc. à 17h30 ; le 30 déc. à 18h15 ; le 31 déc. à 17h30.

► **Rémi sans famille**

Le 26 décembre à 20h30 ; le 27 déc. à 14h ; le 28 déc. à 13h45 ; le 30 déc. à 14h (animation) ; le 31 déc. à 17h.

► **Aquaman**

Le 26 décembre à 13h45 ; le 27 déc. à 13h30 ; le 28 déc. à 17h30 ; le 29 déc. à 20h30 ; le 30 déc. à 13h30 et 20h30 ; le 31 déc. à 14h.

► **Pachamama**

Le 26 décembre à 16h45 ; le 27 déc. à 16h15 ; le 28 déc. à 16h ; le 31 déc. à 11h (ciné-papillotes).

► **Petits contes sous la neige**

Le 26 décembre à 16h ; le 27 déc. à 16h15 ; le 31 déc. à 11h (ciné-papillotes).

► **Les confins du monde**

Le 27 décembre à 20h30 ; le 28 déc. à 18h15 ; le 29 déc. à 16h15.

► **Le Grinch**

Le 27 décembre à 17h30 ; le 29 déc. à 15h ; le 30 déc. à 16h15 ; le 31 déc. à 14h (animation).

► **Au bout des doigts**

Le 2 janvier à 20h ; le 3 janv. à 20h30 ; le 5 janv. à 18h ; le 7 janv. à 18h ; le 8 janv. à 20h.

► **Mia et le lion blanc**

Le 2 janvier à 14h30 (animation) et 17h30 ; le 3 janv. à 15h et 20h ; le 4 janv. à 17h30 ; le 5 janv. à 15h et 17h30 ; le 6 janv. à 14h (ciné-galette) ; le 8 janv. à 20h.

► **L'homme fidèle**

Le 2 janvier à 18h30 ; le 4 janv. à 20h30 ; le 5 janv. à 20h30 ; le 6 janv. à 20h ; le 7 janv. à 20h30.

► **Marche ou crève**

Le 2 janvier à 20h30 ; le 3 janv. à 18h30 ; le 7 janv. à 20h.

► **Spiderman : New Generation**

Le 3 janvier à 16h ; le 4 janv. à 17h30 ; le 6 janv. à 17h30.

► **Bohemian Rhapsody** (film coup de cœur 2018)

Le 4 janvier à 20h ; le 6 janv. à 17h (VOSTF) et 20h.



web+

Débats démocratiques en co

Comme l'impose le calendrier financier de Saint-Egrève, la dernière séance publique du Conseil municipal a été l'occasion pour les élus de la Ville d'étudier le Rapport d'Orientations Budgétaires et de procéder au Débat d'Orientations Budgétaires, indispensable préalable au vote du budget 2019. Durant trois

heures, ces discussions autour des finances de la Ville, présentées et animées par Emmanuel Roux, adjoint en charge de la prospective urbaine et économique, ont permis de tracer les grandes lignes de l'action municipale pour les mois (et même les années) à venir. Outre ces échanges financiers, les débats

inscrits à l'ordre du jour ont aussi porté sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par la Métropole le 28 septembre dernier. Là encore les échanges entre les différents groupes d'élus ont permis d'animer le débat démocratique local.

Finances

“DOB” : le budget en question



Comptant parmi les points les plus attendus du dernier conseil municipal, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a occupé une bonne partie des débats du 28 novembre dernier. Moment fort de la vie locale, cette discussion est une étape essentielle dans la structuration des finances communales.

Si le budget d'une ville traduit en termes de moyens financiers les projets de celle-ci, le DOB a pour but de renforcer la démocratie citoyenne en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Ouvert et exhaustif, il a pour objet d'améliorer l'information transmise à l'assemblée délibérante tout en donnant aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Pédagogie

D'après Bercy, le DOB "doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et l'opposition. Le débat, qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, se concentre uniquement sur les projets à venir sans tenir compte des réalisations passées". Pour dynamiser le débat et permettre des arbitrages, les collectivités ont la possibilité de s'imposer de nouvelles règles. Disposant de toute l'information nécessaire à la bonne tenue de ces discussions les élus, et le public, ont donc en main tous les éléments pour mieux comprendre les choix qui seront faits lors du vote du budget. Les citoyens s'intéressant au vote du budget et à la dépense locale et pas seulement au vote des taux des impôts devraient donc se passionner pour ces discussions...

PETIT GLOSSAIRE PRATIQUE

ROB : Rapport d'orientations budgétaires. Document sur lequel l'adjoint aux finances s'appuie pour animer le DOB.

DOB : Débat d'orientations budgétaires. Il précède obligatoirement la délibération du budget.

Budget primitif (ou prévisionnel) : C'est la feuille de route financière de l'année à venir. La collectivité y détaille toutes les recettes et les dépenses qui seront effectuées lors des douze mois à venir. Le budget doit être équilibré.

PLF : le Projet de Loi de Finances adopté chaque année par l'État et qui influe directement sur la structure des finances locales.

A noter : globalement, le projet de loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à différents ajustements en vue de la loi dédiée à la réforme fiscale, attendue au printemps. Comme promis par le gouvernement en contrepartie des contrats financiers, les dotations pour les collectivités resteront stables, même si les crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales" sont en baisse.

Conseil municipal

Métropole

C'est quoi le PLUi ?

↓
Délibération n°2
pour : 21
abstention : 9



Le 1^{er} janvier 2015 la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole est devenue une métropole. La gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) compte parmi les compétences initialement gérées par les communes qui lui ont alors été transférées. Celle-ci doit maintenant élaborer un PLU intercommunal à l'échelle des 49 communes qui la composent et le travail de concertation a commencé avec notamment un premier atelier territorial organisé le 25 avril 2016 à Saint-Egrève. Ce PLUi remplacera à terme les différents documents d'urbanisme communaux existants afin de

garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente. Il a pour objectif de définir le projet d'aménagement et de développement durable du territoire pour les années à venir et de le décliner en zones "urbaines", "à urbaniser", "agricoles", "naturelles" ou "forestières"... Il fixe également les règles précises de construction dans ces zones comme la hauteur maximum ou l'alignement des façades. Il indique des intentions d'aménagement sur des secteurs à enjeux. A l'instar de celui de Saint-Egrève, le PLU intercommunal est composé d'un rapport de présentation qui établit un état des lieux du

territoire et des perspectives d'évolution ; d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), pièce maîtresse du PLUi qui expose les choix politiques d'aménagement et de développement retenus par les élus pour les années à venir ; d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) qui précisent les orientations par secteur à enjeux ou sur certaines thématiques ; d'un règlement constitué de documents écrits et graphiques qui établit un zonage et traduit les orientations du PADD en règles précises d'occupation des sols et de constructibilité ; et enfin d'annexes.

49 C'est le nombre de communes concernées par la PLUi métropolitain.



Clefs de lecture

Les documents du futur plan local d'urbanisme intercommunal tiennent peu ou prou dans une petite fourgonnette. Pour permettre aux Saint-Egrévois de mieux comprendre le projet de PLUi, la Ville a organisé le 8 novembre dernier une journée portes ouvertes dédiée à ce dossier métropolitain. Près de 150 personnes sont venues se renseigner auprès des techniciens et des élus afin d'avoir les clefs de lecture pour s'exprimer lors de l'enquête publique programmée en avril et mai prochain par la Métro. Une initiative qui a séduit d'autres collectivités qui s'efforcent de proposer la même chose.

Le déroulé du PLUi



Le PLUi est le fruit d'un long travail de concertation mené avec les habitants et les acteurs du territoire. De 2016 à 2018, de nombreux outils et espaces pour s'informer, s'exprimer, débattre et échanger ont été mis en place.

Novembre 2015 : lancement de la démarche

Jusqu'à juin 2016 : travail de concertation sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Octobre à décembre 2016 : débats sur les orientations générales du PADD en conseil municipal et en conseil métropolitain

Janvier 2017 à juillet 2018 : travail et concertation sur la traduction réglementaire (zonages et règlements).

28 septembre 2018 : premier arrêt du PLUi

Automne 2018 : consultation des personnes publiques associées et délibération des conseils municipaux sur le projet de PLU intercommunal arrêté (avis de la commune de Saint-Egrève voté lors du conseil municipal du 28 novembre).

Février 2019 : second arrêt du PLUi

Avril à mai 2019 : enquête publique

Juillet à octobre 2019 : intégration des modifications

Décembre 2019 : approbation du PLUi

Janvier 2020 : le PLUi entre en fonction et se substitue aux PLU communaux

Le conseil en bref

► FINANCES

Décision modificative n°2, exercice 2018, budget principal Ville. Approbation de 50 387,00 € pour la section de fonctionnement et de 62 434,20 € pour la section d'investissement. (Délib. n°1, contre : 7 ; pour : 23). Attribution d'une subvention complémentaire à l'Association Familiale de Saint-Egrève. (Délib. n°3, unanimité). Refacturation des quotes-parts des prestations globales gérées par la Ville pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale. (Délib. n°6, unanimité). Tarifs des prestations effectuées par les services municipaux pour le compte de tiers et autres services à compter du 1^{er} décembre 2018. (Délib. n°7, unanimité). Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour les travaux de rénovation-extension de la Bibliothèque Barnave. (Délib. n°11, contre : 7 ; pour : 23).

► URBANISME

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal : avis de la commune sur le projet de PLUi arrêté le 28 septembre. (Délib. n°2, abstention : 9 ; pour : 21).

► GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Transfert de compétence emploi-insertion à Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019. (Délib. n°4, unanimité). Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'attribution métropolitaine et approbation de la Convention territoriale d'objectifs et de moyens (CTOM) en application de la Convention intercommunale d'attribution (CIA). (Délib. n°5, unanimité). Convention bipartite pour le versement d'un fonds de concours maximal de 28 529 € HT pour des travaux d'espaces publics de proximité. (Délib. n°12, unanimité).

► DÉVELOPPEMENT DURABLE

Convention d'attribution de la part communale des aides Mur/mur 2 pour les copropriétés "Le Châtelet 8 et 10" avec Foncia (n°8) et Square habitat (n°10). (Délib. n°8, unanimité). Vente de certificats d'économie d'énergie (CEE). (Délib. n°9, unanimité).

► FONCIER

Constitution d'une servitude de passage et d'accès avec les Reflets de Vence (Délib. n°10, unanimité).

► DIVERS

Ressources humaines, suppressions et créations de postes - budget ville. (Délib. n°1, abstention : 1 ; pour : 29). Modification de la commission municipale cadre de vie, désignation de la liste composée de C. Haddad, E. Roux, B. Coiffard, R. Ben Kaab, B. Bresso, P. Bertrand, J-M. Puech, E. Bryuant et S. Guinand.

PRATIQUE

Retrouvez le détail des délibérations des conseils municipaux sur www.saint-egreve.fr.

► **Les prochains conseils municipaux ont lieu le 19 décembre 2018 et le 6 février 2019, à 19h à l'Hôtel de Ville.**

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

► Pour s'informer

Le conseil municipal se réunit une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations sont consultables sur saint-egreve.fr, rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

► Expression politique

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur saint-egreve.fr. Par ailleurs, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique sur saint-egreve.fr, rubrique "Mairie".